

Devenir membre de l'AVIVO c'est aussi :

1. Participer à une association qui se bat depuis toujours pour défendre les droits des personnes âgées et des handicapés, et prend des positions claires pour soutenir les droits de ses membres.

2. Bénéficier de l'accueil d'un office social compétent et spécialisé notamment quant aux prestations complémentaires cantonales et communales, aux affaires de succession et autres conseils.

3. Prise en charge des déclarations d'impôts, chaque année, par une permanence fort appréciée.

4. Recevoir chaque mois le journal «espaces» qui vous vous donne une quantité d'idées récréatives et vous informe sur les données politiques et sociales genevoises et suisses concernant la situation des retraité-e-s et invalides.

5. Avoir la possibilité de prix compétitifs (10 frs) pour aller au théâtre (La Comédie, Le théâtre du Poche, Le théâtre de Carouge, Le théâtre du Loup entre autres).

6. Sortir au cinéma ou avoir l'occasion de voir des spectacles lyriques ou musicaux bon marché.

7. Participer à des activités récréatives comme un club de marche, une chorale, la pétanque, des ateliers de broderie, de tricot, de scrabble, cours de langue, d'informatique, de Tai-Chi, etc.

8. Danser avec des ami-e-s le vendredi après-midi.

9. Partir en excursions et en voyages, en Suisse ou à l'étranger, pour des prix abordables, et pour une durée variable à choix : un jour ou une semaine avec toutes sortes de destinations qui vous sont proposées chaque mois !

10. Un accueil tous les jours par notre secrétariat